

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 19 décembre 2022 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023

NOR : MICB2235878A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 19 décembre 2022, le nombre total de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé, au titre de l'année 2023, est fixé à 5.